

Dispositif d'aide aux travaux d'adaptation des logements pour le maintien à domicile

www.ville-saint-priest.fr

Service Habitat Logement
Place Charles Ottina - 04 72 23 49 57
du lundi au vendredi : 8 h 30-12 h 15 et 13 h 30-17 h 30
Accueil téléphonique fermé le jeudi matin.

Dispositif d'aide aux travaux d'adaptation des logements pour les personnes à mobilité réduite.

Qui ?

- ▶ Tout propriétaire dont les ressources ne dépassent pas le plafond PLS et souhaitant réaliser des travaux d'adaptation dans son logement.

Comment ?

- ▶ Venir aux permanences tenues en mairie les 2^{es} mercredis matin du mois (de 9 h 30 à 12 h) pour vous informer et être conseillé : définition des travaux, réalisation des devis, instruction des dossiers de demandes de financement et suivi des travaux.
- ▶ Dates des permanences en 2024 : 10 janvier, 14 février, 13 mars, 10 avril, 15 mai, 12 juin, 10 juillet, 11 septembre, 9 octobre, 13 novembre et 11 décembre.
- ▶ Contacter SOLiHA pour tous renseignements : 04 37 28 70 20.
- ▶ Les dossiers doivent être constitués auprès de SOLiHA **avant le commencement des travaux.**

Coût ?

- ▶ Le conseil et l'accompagnement pour monter les dossiers de demande de subvention sont gratuits pour les ménages.
- ▶ Le montant des aides de la Ville pour la réalisation des travaux peut aller jusqu'à 4 500 €, selon les revenus du ménage et le montant des travaux : renseignez-vous auprès de SOLiHA lors des permanences mensuelles tenues en mairie.

Informations complémentaires

- ▶ Pour tout renseignement complémentaire, contacter le service Habitat Logement au 04 72 23 49 57, du lundi au vendredi 8 h 30-12 h 15 / 13 h 30-17 h 30. Accueil téléphonique fermé le jeudi matin.

Avant travaux



Après travaux



Autre exemple

